

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2161

30 août 2012

SOMMAIRE

ACH Management SA	103713	Immobilière Rue de Namur S.à r.l.	103716
Canadian Holdings S.à r.l.	103682	Immofonds S.à r.l.	103722
Challenger Regnellach S.à r.l.	103693	Inbro S.A., SPF	103723
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l.	103714	Incentre	103721
Falene S.à r.l.	103712	Indrom Investments S.A.	103720
Fisch & Geflügel - Welfrange	103712	Interlatsco Holding S.A.	103723
Graficom	103714	Internationale Beteiligungen Holding AG SPF	103721
GTE Venezuela S.à r.l.	103715	International Fire Center S.A.	103726
Hamburg Altona	103716	Investdevelopment, S.à r.l.	103726
Hamburg Harburg	103717	Invictus S.à r.l.	103726
Hamburg Lurup	103717	Invista S.à r.l.	103723
Hanseatic Retail S.A.	103718	IRE Hotel II German Hotel S.à r.l.	103726
HC Holdings I S.à r.l.	103719	Issy les Moulineaux S.à r.l.	103722
HC Investissements ESP S.à r.l.	103719	Italia RC S.à r.l.	103722
HC Investissements S.à r.l.	103719	Itama S.A.	103723
HellermannTyton Beta S.à r.l.	103717	Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	103727
Heyn 1 S.à r.l.	103717	Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	103727
Heyn 2 S.à r.l.	103718	Jaminska S.A.	103728
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	103715	J F B Investissements S.A.	103727
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	103716	Jutland Retail	103728
H&F Wings Lux 2 S.à r.l.	103716	J-Way S.A.	103727
H & K Financing S.à r.l.	103715	Klima Becker S.A.	103727
Hock Consult	103719	La Fayette Investment	103726
Holstein Retail S.A.	103718	Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.	103702
Honeywell Europe Finance Limited - Lu- xembourg Branch	103702	Maison Franssens S.à r.l.	103712
Hotex S.A.	103720	Menuiserie Concept S.à r.l.	103728
HRT Luxembourg Holding S.à r.l.	103720	MGP Mahuta S.à r.l.	103713
Hutton Collins Luxembourg S.à r.l.	103719	Perus 1 S.à r.l.	103715
Hypo European S.A.	103720	Seneca International AG	103728
Iberian Capital III	103721	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l. ..	103714
Ibermar, s.à r.l.	103718	STLU Consult S.à r.l.	103724
Icahn Fund S.à r.l.	103721	UnifiedPost S.à r.l.	103725
Iceberg Finance Luxembourg S.A.	103722		
I.C.R.C.	103720		
Immobilia	103722		

Canadian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.509.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B120821

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Canadian Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the Category A Managers) and category B managers (the Category B Managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

(iv) The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice which is in Grand-Duchy of Luxembourg.

(ii) The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting. The board of managers may elect a secretary from among its members.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

(vii) In case of a conflict of interest as defined in article 12 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

(viii) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(x) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Indemnification. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 12. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

IV. Member(s)

Art. 13. General meetings of members and Members circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Members Circular Resolutions) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) Blank and mutilated ballots shall not be counted.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 14. Sole member.

14.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of February of each year and ends on the thirty-first (31) of January of the following year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

15.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

15.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day

is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 16. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

16.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

16.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

16.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

17.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.
- (iv) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on January 31, 2013.

Subscription and Payment

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euros (EUR 1,500).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Todd HELVIE, born in New York, United States of America, on July 9, 1963, with professional address at 3, Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, United States of America, as category A manager of the Company;

b.- Timothy FABER, born in Michigan, United States of America, on October 11, 1961, with professional address at 3, Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, United States of America, as category A manager of the Company;

c.- Luis Francisco MACHADO, born in Cuba on December 3rd, 1962, with professional address at 3 Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, United States of America, as category A manager of the Company;

d.- Marcel STEPHANY, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company;

e.- Luc SUNNEN, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 1961, with professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company;

f.- Christophe FENDER, born in Strasbourg, France, on July 10, 1965, with professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120821

ici représentée par Mme Sofia Da Chao-Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Canadian Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20,000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) et gérant(s) de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

(iv) Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le Conseil.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. En cas de partage des voix, le président du Conseil a un vote prépondérant.

(vii) En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 12 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

(viii) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(x) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants

de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Indemnisation. La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

13.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les votes blancs et les votes illisibles ne devront pas être pris en compte.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 14. Associé unique.

14.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) février de chaque année et se termine le trente et un (31) janvier de l'année suivante.

15.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

15.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 16. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

16.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

16.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

16.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 19.

19.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 janvier 2013.

Souscription et Libération

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., prénommé, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1,500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Todd HELVIE, né à New York, États-Unis d'Amérique, le 9 juillet 1963, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Timothy FABER, né à Michigan, États-Unis d'Amérique, le 11 octobre 1961, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A de la Société.

c.- Luis Francisco MACHADO, né à Cuba, le 3 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, 43230 Columbus, Ohio, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A de la Société.

d.- Marcel STEPHANY, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

e.- Luc SUNNEN, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

f.- Christophe FENDER, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098043/614.

(120135714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.188.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of July,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Challenger Holding Guernsey Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 53557,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Challenger Holding Guernsey Limited", prenamed, is the sole participant of "Challenger Regnellach S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.188, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 510 of 27 February 2012. The articles of association of the company have been amended by a deed of the undersigned notary on 16 May 2012, not yet published in the Mémorial C. (the "Company").

2) That the capital of the company is fixed at one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK.- 120,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) parts of one Swedish Krona (SEK.- 1) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to create a class of ordinary parts, each ordinary part having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1) and to convert the existing one hundred and twenty thousand (120,000) parts into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts.

Second resolution

The sole participant decides to create ten (10) new classes of shares, namely class A participating parts, class B participating parts, class C participating parts, class D participating parts, class E participating parts, class F participating parts, class G participating parts, class H participating parts, class I participating parts and class J participating parts, each part having a nominal value one Swedish Krona (SEK.- 1).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of one million five hundred and thirty thousand Swedish Kronor (SEK.- 1,530,000) to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand

Swedish Kronor (SEK.- 120,000) to one million six hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK.- 1,650,000) by the creation and the issue of [one hundred and fifty-three thousand (153,000) class A participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class B participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class C participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class D participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class E participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class F participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class G participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class H participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class I participating parts and one hundred and fifty-three thousand (153,000) class J participating parts, of a nominal value of one Swedish Kronor (SEK.- 1) each, being one million five hundred and thirty thousand (1,530,000) new parts in total.

Subscription and Paying up

Thereupon, Challenger Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to one hundred and fifty-three thousand (153,000) class A participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class B participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class C participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class D participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class E participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class F participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class G participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class H participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class I participating parts and one hundred and fifty-three thousand (153,000) class J participating parts at an aggregate nominal value of one million five hundred and thirty thousand Swedish Kronor (SEK.- 1,530,000) with a total issue premium of six hundred and forty-eight million five hundred and forty-six thousand four hundred and ninety-seven Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK.- 648,546,497.42) and to pay them at the total price of six hundred and fifty million seventy-six thousand four hundred and ninety-seven Swedish Kronor and forty-two Öre (SEK.- 650,076,497.42) by a contribution in cash, which contribution is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at one million six hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK.- 1,650,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class A participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class B participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class C participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class D participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class E participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class F participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class G participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class H participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class I participating parts and one hundred and fifty-three thousand (153,000) class J participating parts, each part with a nominal value of one Swedish Krona (SEK.- 1).

The parts of class participating A to class participating J are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. Any reference made hereinafter to a “part” or to “parts” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “participant” or to “participants”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the participant(s) at such participant(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts may only be made in alphabetic order and within the respective Class Periods.

The period for the class A participating parts is the period starting on the date of the date of the notarial deed of 4 July 2012 and ending no later than on 31 December 2012 (the “Class A Period”).

The period for the class B participating parts is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2013 (the “Class B Period”).

The period for the class C participating parts is the period starting of the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class C Period”).

The period for the class D participating parts is the period starting of the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class D Period”).

The period for the class E participating parts is the period starting of the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class E Period”).

The period for the class F participating part is the period starting of the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class F Period”).

The period for the class G participating parts is the period starting of the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class G Period”).

The period for the class H participating parts is the period starting of the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class H Period”).

The period for the class I participating parts is the period starting of the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class I Period”).

The period for the class J participating parts is the period starting of the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class J Period”).

Where a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder (s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Parts shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case maybe, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Parts and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Available Amount but with the limitation of the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the participant(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Available Amount must be set out in the Interims Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the board of managers of the Company in good faith and with the view to the company’s ability to continue as a going concern. The limitation of the Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

–“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the ordinary parts pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the ordinary parts pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

–“Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

–“Cancellation Amount” shall mean an amount equal to the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

–“Class A Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A participating parts;

–“Class B Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B participating parts;

–“Class C Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class C participating parts;

–“Class D Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D participating parts;

–“Class E Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E participating parts;

–“Class F Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F participating parts;

–“Class G Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G participating parts;

–“Class H Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H participating parts;

–“Class I Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I participating parts;

–“Class J Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class J participating parts.

–“Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

–“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

–“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than twenty (20) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts.

–“Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Preference Parts.”

Fifth resolution

The sole participant decides to amend article 13 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

The share premium may be distributed to the participants upon decision of a general meeting of participant(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of participant(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such part, shall be forfeited by the holder of such part, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of parts.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. the holder(s) of the ordinary parts shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the net profit;

2. the holder(s) of the class A participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class A participating parts;

3. the holder(s) of the class B participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class B participating parts;

4. the holder(s) of the class C participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class C participating parts;

5. the holder(s) of the class D participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class D participating parts;
6. the holder(s) of the class E participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class E participating parts;
7. the holder(s) of the class F participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class F participating parts;
8. the holder(s) of the class G participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the class G participating parts;
9. the holder(s) of the class H participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the class H participating parts;
10. the holder(s) of the class I participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the class I participating parts;
11. the holder(s) of the class J participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.70% of the nominal value of the class J participating parts;
12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Parts pursuant to a decision to be taken by the general meeting of participant(s).”

Sixth resolution

The sole participant decides to amend the last paragraph of article 14 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“The final surplus will be distributed to the participant(s) in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L’an deux mille douze, le quatre juillet,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Challenger Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l’Ile de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 53557,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d’acter:

1) Que «Challenger Holding Guernsey Limited», préqualifiée, est le seul associé de “Challenger Regnellach S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.188 a constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 510 du 27 février 2012. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 mai 2012, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à cent vingt mille Couronnes Suédoises (120.000.-SEK) divisé en cent vingt mille (120.000) parts sociales d’une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l’associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l’unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l’ordre du jour de la réunion:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une catégorie de parts sociales ordinaires, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) et de convertir les cent vingt mille (120.000) parts sociales existantes en cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales participatives de catégorie A, les parts sociales participatives de catégorie B, les parts sociales participatives de catégorie C, les parts sociales participatives de catégorie D, les parts sociales participatives de catégorie E, les parts sociales participatives de catégorie F, les parts sociales participatives de catégorie G, les parts sociales participatives de catégorie H, les parts sociales participatives de catégorie I et les parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million cinq cent trente mille Couronnes Suédoises (1.530.000.- SEK) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille Couronnes Suédoises (120.000.- SEK) à un million six cent cinquante mille Couronnes Suédoises (1.650.000.- SEK) par la création et l'émission de cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie A, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie B, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie C, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie D, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie E, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie F, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie G, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie H, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie I, et cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie J d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune, faisant un total d'un million cinq cent trente mille (1.530.000) nouvelles parts sociales.

Souscription

Sur ce, Challenger Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme précité, a déclaré souscrire à cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie A, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie B, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie C, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie D, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie E, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie F, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie G, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie H, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie I, et cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune, faisant un total d'un million cinq cent trente mille (1.530.000) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de six cent quarante-huit millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises et quarante-deux Öre (648.546.497,42.SEK) et de les payer au prix total de six cent cinquante millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises et quarante-deux Öre (650.076.497,42) par un apport en numéraire, lequel apport est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à un million six cent cinquante mille Couronnes Suédoises (1.650.000.- SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie A, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie B, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie C, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie D, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie E, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie F, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie G, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie H, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie I, et cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1.- SEK).

Les parts sociales de la catégorie A à la catégorie J sont ci-après dénommées les «Parts Sociales Préférentielles». Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou aux «parts sociales» doit être interprétée comme une référence à une ou plusieurs parts sociales des catégories ci-dessus, selon le contexte et le cas échéant, et la même interprétation s'appliquera à une référence à un «associé» ou aux «associés».

Chaque catégorie des parts sociales auront les mêmes droits, sauf disposition contraire dans les présents Statuts. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'associé(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du(des) associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société non moins de sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) associé(s) à l'adresse du(des) associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que dans l'ordre alphabétique et pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les parts sociales participatives de catégorie A est la période commençant le jour de l'acte du 4 juillet 2012 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2012 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie J»).

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie, le(s) titulaire(s) de cette catégorie pourra(ont) prétendre, en cas de rachat et d'annulation de la catégorie concernée, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour après la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer de se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et l'annulation des parts sociales de(s) la catégorie(s) concernée(s), le Montant Disponible, mais avec la limitation du Montant d'Annulation, sera exigible et payable par la Société au(x) associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie. Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être évalué par le conseil de gérance de la Société en toute bonne foi et au vue de la possibilité de la Société de continuer son activité. La limitation du Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus qui sera retenue devra être déterminée par le conseil de gérance selon son appréciation raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes suivants en majuscule ont la signification suivante:

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie A» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie A.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie B» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie B.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie C» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie C.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie D» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie D.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie E» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie E.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie F» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie F.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie G» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie G.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie H» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie H.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie I» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie I.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie J» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie J.
- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt vingt (20) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernées.
- «Droit aux Bénéfices» signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.
- «Espèces Disponibles» désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les espèces sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et de toute créance qui, de l'avis du conseil de gérance seront versés à la Société à court terme moins les dettes ou autres dettes de la Société payable en moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.
- «Montant d'Annulation» désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie (ou à la Nouvelle Période, le cas échéant).
- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories de Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage), (iii) de tout dividende auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires selon les Statuts, et (iv) les Droits aux Bénéfices de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport aux relatives aux Parts Sociales Préférentielles devant être annulées.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positives

RL = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires selon les Statuts.

DB = Droits aux Bénéfices

-«Période de Catégorie» désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H, Périodes de Catégorie I et Périodes de Catégorie J.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ledit prélèvement cessant d'être obligatoire dès que le montant de ce fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais ce montant devra être reconstitué entièrement chaque fois que, quelque soit la raison, le fonds de réserve aura été entamé.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires à tout moment, dans le respect des conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture du dernier exercice fiscal, augmenté par le bénéfice reporté et les réserves distribuables, et diminué par les pertes et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

La prime d'émission pourra être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale de(s) l'associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés aux lieu et heure déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% du bénéfice net;
2. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0.25 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie A;
3. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0.30 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie B;
4. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0.35 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie C;
5. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0.40 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie D;
6. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0.45 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie E;
7. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0.50 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie F;
8. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0.55 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie G;
9. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0.60 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie H;
10. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0.65 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie I;
11. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie J aura(ont) droit à un dividende égal à 0.70 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie J;
12. le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon une décision devant être prise par l'assemblée générale de(s) l'associé(s).»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le surplus final sera distribué à (aux) l'associé(s) conformément à et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098056/506.

(120135060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.577.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2011 de Honeywell Europe Finance Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012098312/12.

(120135586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.458.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210, registered with the Secretary of the State of Delaware,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

2. Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210, registered with the Secretary of the State of Delaware,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. 6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Managers or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtyfirst (31st) of December 2012.

Subscription and Payment

Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., represented as stated above, subscribes for one thousand two hundred forty-six (1,246) shares in registered form, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand four hundred sixty Euro (EUR 12,460.-),

and

Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., represented as stated above, subscribes for four (4) shares in registered form, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of forty Euro (EUR 40.-),

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Steven E. Hartman, Principal, born in the United States of America on September 26, 1966, residing professionally at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210; and

- Mr. Stephen J. Hogan, Principal, born in the United States of America on January 2, 1964, residing professionally at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Mark Vrijhoef, manager, born in Zaanstad (The Netherlands), on September 12, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

- Mr. Pierre Claudel, manager, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative(s) of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de juillet,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie, inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie, inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012

Souscription et Libération

Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent quarante-six (1.246) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cent soixante Euro (EUR 12.460,-),

et

Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre (4) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante Euro (EUR 40,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommée en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Steven E. Hartman, directeur, né aux Etats-Unis d'Amérique le 26 septembre 1966 de résidence professionnelle au 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie 90210; et

- M. Stephen J. Hogan, directeur, né aux Etats-Unis d'Amérique le 2 janvier 1964, de résidence professionnelle au 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie 90210.

2. Les personnes suivantes sont nommée en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark Vrijhoef, gérant, né à Zaanstad (Pays-Bas) le 12 septembre 1974, de résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et

- M. Pierre Claudel, gérant, né à Schiltigheim (France) le 23 mai 1978, de résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012097416/531.

(120134312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.828.432,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098205/9.

(120135180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Maison Franssens S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Fisch & Geflügel - Welfrange).

Siège social: L-7641 Christnach, 7, Am Lahr.

R.C.S. Luxembourg B 38.310.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwölften Juli.

Vor dem amtierenden Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Yves FRANSENS, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-6211 Consdorf, 50, rue Kuelscheier.

Dieser Komparent ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Der Komparent ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FISCH & GEFLÜGEL - WELFRANGE" -mit Sitz in Weifringen, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 8. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 134 vom 9. April 1992 und zuletzt abgeändert laut notarieller Urkunde des amtierenden Notars am 21. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 848 vom 29. April 2011. Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 38310.

Herr Yves FRANSENS, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, hat dann den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz zu verlegen nach L-7641 Christnach, 7, am Lahr und Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Christnach. Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in „MAISON FRANSENS S. à r. l.“ und dementsprechend Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es wird zwischen den Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „MAISON FRANSSSENS S. à r. l.“ gegründet.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Y. FRANSSSENS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2012. Relation: REM/2012/849. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 27. Juli 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012097858/40.

(120133767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.262.

Suite à l'assemblée générale du 29 juin 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée accepte la démission de leur mandat de gérant de:

Madame Joanne Fitzgerald, née à Waterford, Irlande, le 11 mars 1979, domiciliée professionnellement 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- L'assemblée générale nomme à un mandat de gérant, pour une durée indéterminée:

Madame Samantha Pepper, née à Stevenage, Royaume-Uni, le 28 décembre 1984, domiciliée professionnellement 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2012098524/14.

(120135092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

ACH Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Alexandre COL
- M. Umberto BOCCATO
- M. Pierre MIRABAUD
- M. Franck PAYRAR
- M. Dirk-Jan SCHUITEN
- M. Samuel PINTO
- M. Lucas H. WURFBAIN

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT SARL. en qualité de «Réviseur d'Entreprises agréée», pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Alexandre COL, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève.

Administrateurs

- Monsieur Umberto BOCCATO, MIRABAUD & CIE, 29, Boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève

- Monsieur Pierre MIRABAUD, MIRABAUD & CIE — Banquiers privés, Boulevard du Théâtre 3, CH-1204 Genève.

- Monsieur Franck PAYRAR, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Dirk-Jan SCHUITEN, ABN AMRO, Leidseplein 29,, NL 1000 EA Amsterdam

- Monsieur Samuel PINTO, COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE, 47 rue du Faubourg St. Honoré, F-75008 Paris

- Monsieur Lucas H. WURFBAIN, SEAHORSE HOLDINGS LTD, Suite 1702, St George's Building. 2 Ice House Street, Central Hong Kong

Réviseur d'Entreprises Agréé:

DELOITTE AUDIT SARL., ayant son siège social à 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097927/36.

(120134757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juillet 2012

1. Monsieur Christophe Emmanuel SACRE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Messieurs Philippe TOUSSAINT et Hans DE GRAAF ont été renouvelés dans leur mandat de gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098748/18.

(120134981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098158/16.

(120135155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAFICOM

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012098283/11.

(120134499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GTE Venezuela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 332.881.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098295/10.

(120134567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 3 juillet 2012:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1330 Luxembourg, le réviseur d'entreprises agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098628/16.

(120135160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**H & K Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H & K FINANCING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098297/11.

(120134847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.629,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098299/11.

(120134569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.629,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098300/10.

(120134571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**H&F Wings Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.073,24.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098301/10.

(120134572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Immobilière Rue de Namur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 51.139.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2012.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2012098333/12.

(120134834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Hamburg Altona, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 15 décembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Hamburg Altona, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg Avec le numéro B123945 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098303/17.

(120134769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.944.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 15 décembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Hamburg Harburg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B123944 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098304/17.

(120134768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.764.750,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098307/10.

(120134610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Heyn 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollinggrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098309/10.

(120135121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hamburg Lurup, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.927.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 16 février 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Hamburg Lurup, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B125927 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098305/17.

(120134767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hanseatic Retail S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.837.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 19 septembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés;

Hanseatic Retail S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B131837 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098306/17.

(120134766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Heyn 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098310/10.

(120135120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ibermar, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.818.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012098343/10.

(120135054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 3 novembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Holstein Retail S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B134370 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098311/17.

(120134764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.344.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Damien Nussbaum
Gérant

Référence de publication: 2012098313/11.

(120134726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.463.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant

Damien Nussbaum / Peter Diehl
Fondé de Pouvoir A / Fondé de Pouvoir A

Référence de publication: 2012098314/13.

(120134813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

HC Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.465.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant

Damien Nussbaum / Peter Diehl
Fondé du Pouvoir A / Fondé du Pouvoir A

Référence de publication: 2012098315/13.

(120135041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.732.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Damien Nussbaum
Gérant

Référence de publication: 2012098316/11.

(120134919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hock Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 145.277.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098321/9.

(120134895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098324/9.

(120134945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.933.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012098326/13.

(120135305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Indrom Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.124.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 27 juillet 2012 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Michaël Zianveni, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012098350/12.

(120134715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hypo European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.723.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098328/9.

(120135912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

I.C.R.C., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.399.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiate.

Le 31.07.2012.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Référence de publication: 2012098329/9.

(120134977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Iberian Capital III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012098330/13.

(120134501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Icahn Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Icahn Fund S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098331/11.

(120135071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Internationale Beteiligungen Holding AG SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 86.940.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012098355/12.

(120134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Incentre, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.920.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 26 avril 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Incentre, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B127920 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures
L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012098334/17.

(120134763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 19 septembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Issy Les Moulineaux S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B131649 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098339/17.

(120134762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Italia RC S.à r. l.

Signatures

Référence de publication: 2012098341/11.

(120135485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Immobilias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 12.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIAS

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2012098347/11.

(120134746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Iceberg Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098344/10.

(120135675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Immofonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 22.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMMOFONDS S.à r.l.*
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2012098348/11.

(120134685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Inbro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098349/9.

(120134810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Interlatsco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 9.472.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2012

1. Suite à la démission de la société EWA REVISION S.A., Commissaire aux comptes de la société, l'Assemblée élit en son remplacement la société CLERC S.A., ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92 376.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 et il aura la mission spéciale de statuer sur les comptes des exercices 2010 et 2011.

Référence de publication: 2012098353/13.

(120134485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012098362/17.

(120135105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Itama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 144.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITAMA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012098366/12.

(120135389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

STLU Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.231.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Helmut PHILIPPI, Diplom-Kaufmann, Steuerberater und Fachberater Internationales Steuerrecht, Expert Comptable (Luxemburg), geboren am 30. Oktober 1954 in Dillingen (D), wohnhaft in D-66763 Dillingen, Am Fischerberg 51,

2) Herr Michael BRITTNER, Steuerberater, geboren am 5. August 1970 in Saarlouis (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Rotherd, 5.

Die Komparenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft STLU CONSULT S. à r. l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Mai 2011, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1793, vom 5. August 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert. Herr Michael BRITTNER erklärt ein (1) Anteil an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Helmut PHILIPPI zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Helmut PHILIPPI, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit dem zedierten Gesellschaftsanteil verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Demzufolge sind die zweihundertfünfzig (250) Anteile der Gesellschaft folgendermaßen aufgeteilt:

- Herr Helmut PHILIPPI, vorbenannt,

EINHUNDERTSECHSUNDZWANZIG (126)

Anteile im Nennwert von FÜNFZIG EURO (50 Euro) je Anteil

- Herr Michael BRITTNER, vorbenannt,

EINHUNDERTVIERUNDZWANZIG (124)

Anteile im Nennwert von FÜNFZIG EURO (50 Euro) je Anteil.

Die Anteilsabtretung wird im Namen der Gesellschaft von ihren beiden Geschäftsführern Helmut PHILIPPI und Michael BRITTNER angenommen gemäß den Bestimmungen von Artikel 1690 des Code Civil.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse, die sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5447 Schwebsange, 111, Route du Vin und dementsprechend Artikel 2 Absatz 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Absatz 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen Herrn Helmut PHILIPPI als technischen Geschäftsführer und Herrn Michael BRITTNER als administrativen Geschäftsführer.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers. Der administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft nur mit der gemeinsamen Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. PHILIPPI, M. BRITTNER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2012. Relation: REM/2012/853. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 30. Juli 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012097879/56.

(120133749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

UnifiedPost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 99.226.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

UNIFIEDPOST, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1310 La Hulpe, 92A, avenue Reine Astrid, enregistrée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0471.730.202, représentée par son administrateur actuellement en fonctions, à savoir Sofias BVBA, ayant son siège social à Onze-Lieve-Vrouwstraat 8, B-3054 Vaalbeek, immatriculée sous le numéro 0465.085.504, elle-même représentée par son gérant unique, Monsieur Hans LEYBAERT.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Alain DUJARDIN,
employé, demeurant à L-7227 Bereldange, 46, rue de la Forêt,
en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «Ne Varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- La comparante est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de UnifiedPost S.à.r l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Strassen, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 9 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 21 avril 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 99.226 (la «Société»).

- La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE DE transférer le siège social de la Société de 262-266, Route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand Duché de Luxembourg) à 45, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, (Grand Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE DE modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. DUJARDIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29858. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098872/47.

(120134669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

International Fire Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A.

Référence de publication: 2012098354/10.

(120135261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Investdevelopment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 121.616.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098360/10.

(120135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Invictus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 6, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 156.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098361/9.

(120134463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

IRE Hotel II German Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.154.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098365/10.

(120135170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

La Fayette Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.327.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1736 du 25 août 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Fayette Investment

Signature

Référence de publication: 2012098424/15.

(120135778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

J F B Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

—
Dépôt rectificatif du bilan 2011 qui a été déposé le 12 juillet 2012 avec comme numéro de référence de dépôt L120119482

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098368/10.

(120135652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

J-Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.743.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012098371/10.

(120135632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

—
Les comptes annuels consolidés de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098372/10.

(120134590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.260.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012098389/12.

(120135351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098373/10.

(120134799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jutland Retail, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.732.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 26 mars 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Jutland Retail, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B137732 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098375/17.

(120134761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jaminska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.606.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012098376/11.

(120135638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Seneca International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 152.414.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 26.07.2012 beschlossen,

1. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Martin VOIT bis zu ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

2. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Dr. Rainhard LAAG bis zu ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

3. Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Martin VOIT bis zu ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

4. Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Alhard VON KETELHODT bis zu ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

Référence de publication: 2012098779/16.

(120134642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Menuiserie Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71C, route de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 140.792.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098515/9.

(120134466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.
